

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ *En votant pour les candidat.e.s
présenté.e.s par la CGT, vous avez
l'assurance d'être bien défendu.e.s,
par des élu.e.s qui porteront vos
revendications tant localement
que nationalement, qu'elles soient
spécifiques ou plus générales.*



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018
Ne pas jeter sur la voie publique

PSYCHOLOGUE

VOTEZ pour le progrès social

Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives



Fonction Publique Hospitalière

Élections professionnelles Fonction publique

DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT

**CTE CAPL
CAPD**

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

PSYCHOLOGUE

AFFIRMONS NOTRE PLACE GRÂCE À LA CGT !

Dans un contexte où l'État n'est plus garant de la protection de l'humain, ni du service public, il est crucial que la dimension psychologique soit prise en compte. Le syndicat CGT œuvre pour une meilleure reconnaissance de notre profession et l'inscription institutionnelle de l'activité psychologique dans nos établissements.

La dernière loi santé fait maintenant référence aux psychologues en qualité d'acteurs. Le projet psychologique devient un des éléments constitutifs du projet d'établissement.

Notre action syndicale CGT s'emploie à reconstruire la solidarité dont nous avons tou.te.s besoin pour travailler.



Ce que nous avons gagné grâce à notre mobilisation :

- La reconnaissance du titre de psychothérapeute pour les psychologues ;
- La présence de deux psychologues dans les jurys de concours statutaires ;
- Une revalorisation significative de l'échelon 1, auquel sont bloqué.e.s nombre de contractuel.le.s ;
- L'augmentation du taux de passage au hors classe ;
- La structuration institutionnelle de la profession dans les établissements qui le souhaitent ;
- L'extension de la fonction FIR aux contractuel.le.s sur emploi permanent ;
- L'inscription du projet psychologique dans la loi santé en 2016 ;
- La réintroduction de la dimension psychologique dans la loi santé en 2016 ;
- La prolongation de la loi Agents Non Titulaires qui a permis de titulariser des collègues exerçant depuis de nombreuses années en secteur hospitalier.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**

CE QUE NOUS VOULONS OBTENIR :

- Des pourparlers avec le gouvernement pour que les soins psychologiques soient intégrés dans les prestations et conventions avec la Sécurité Sociale. La défense de la dimension psychologique et de l'exercice psychologique à l'hôpital nécessitent une pleine reconnaissance de son financement ;
- L'accès libre du public aux psychologues, hors tutelle médicale ;
- Suite à l'expérimentation achevée en 2016, un texte réglementant la structuration institutionnelle de l'activité de la profession dans la FPH ;
- La revalorisation de la grille des salaires. Un début de carrière à 3 000€ avec doublement à la fin d'une échelle indiciaire unique ;
- La formation initiale au niveau doctorat avec 3 années supplémentaires rémunérées consistant en stages professionnels de longue durée. L'application de la gratification des stages ;
- La suppression du dispositif d'évaluation individuelle, outil d'assujettissement managérial au profit d'objectifs de rentabilité financière ;
- Le respect de l'exercice de la fonction FIR ;
- Le reclassement en commission paritaire dans un sous-groupe conforme à notre niveau de formation à l'AP-HP qui ne respecte pas les textes nationaux ;
- Un recrutement indépendant du pouvoir gestionnaire par concours statutaire et une facilitation de la mobilité ;
- La retraite avec un départ à taux plein à 60 ans intégrant les années d'études.